

---

SUJET : PSYCHIATRIE SECTEUR HOPITAL EUROPE CME-CHS

TITRE : Les psychiatres d'Europe se fédèrent pour défendre l'organisation des soins par le secteur

NICE, 26 septembre (APM) - Des organisations de psychiatres de quatre pays européens (France, Allemagne, Italie, Espagne) se sont fédérées pour affirmer l'importance du secteur de psychiatrie dans l'organisation des soins.

Lors du 34ème congrès de la Fédération internationale des hôpitaux (FIH) à Nice, la conférence française des présidents de commissions médicales d'établissements de centres hospitaliers spécialisés (CME-CHS) et la Bundesdirektorenkonferenz allemande ont organisé jeudi une journée de débat, baptisée "Secteur 2007", autour d'un "préambule constitutif" définissant les principes d'une "politique de santé mentale européenne alliant efficacité et humanité".

"Nous avons appelé notre initiative Secteur 2007 en référence à Hôpital 2007. Nous voulons ainsi rappeler que 80% à 90% des patients ne sont pas soignés à l'hôpital mais dans la communauté. C'est l'occasion de réaffirmer l'importance de la continuité des soins, de la proximité et de l'intégration de l'histoire du sujet dans son environnement", a déclaré à l'APM le Dr Yvan Halimi, président de la conférence CME-CHS.

L'initiative franco-allemande, préparée pendant deux ans, a rallié l'adhésion, rendue publique lors de la journée, de la Fondation du congrès catalan de santé mentale (Espagne), représentée par son président, Josep Clusa, et de la Société italienne de psychiatrie.

Les membres de la Société italienne de psychiatrie débattaient le même jour, à Cuneo (Piémont), de la déclaration franco-allemande et ont fait parvenir un message du président, le Pr Carmina Munizza, et du Dr Ennio Piantato, directeur du département de santé mentale du Piémont à Alessandria.

Signée par 4 psychiatres (les Drs Lothar Adler et Iris Hauth, président et vice-présidente de la conférence allemande, le Dr Yvan Halimi et le Dr Pascal Triboulet, secrétaire général de la conférence française), le Préambule constitutif a également obtenu le soutien d'organisations infirmières françaises (Comité d'études des formations infirmières et des pratiques en psychiatrie CEFI-Psy, Association française des directeurs de soins AFDS), de l'Union nationale des amis et familles de malades psychiques (Unafam) et de la Fédération nationale des associations de patients et ex-patients de psychiatrie (Fnap-Psy).

Le texte a pour objectif d'affirmer les principes qui doivent régir la législation européenne en matière de soins en psychiatrie et à décliner sur un mode opérationnel les orientations en matière de santé mentale arrêtées en janvier 2005, à la conférence d'Helsinki réunissant les ministres de la région Europe de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

"La psychiatrie est un domaine où la législation a une grande importance. Nous avons pris conscience de l'impact de la dynamique européenne avec les textes sur les soins sous contrainte, le diplôme infirmier et la récupération des gardes par exemple", a déclaré Yvan Halimi, s'exprimant au nom des quatre signataires.

"Le cadre organisationnel géo-démographique est le plus apte à prendre en compte le principe de continuité des soins par tous dans la communauté, à responsabiliser les soignants et éviter ainsi le risque de rejet des malades les plus difficiles", indique le premier paragraphe du préambule.

---

Le texte insiste sur la cohérence du travail de tous les professionnels participant à ce réseau géographique et sur la nécessité du "décloisonnement des pratiques, des actions de régulation et de formation".

Les signataires revendiquent une "démarche pragmatique et humaniste", qui se construira sur la clinique, "centre de compétence et de connaissance", et "l'apport fécond d'un dialogue constant avec les usagers patients et familles".

"Le secteur adopte une approche globale, transversale mais pas totale, c'est-à-dire qu'il ne peut pas tout faire tout seul. Il doit s'articuler avec les dispositifs intersectoriels et les réseaux", souligne le Dr Halimi. "La nouvelle gouvernance prévoit que le secteur a vocation à constituer un pôle. Ce point a été rappelé lors des débats".

Les participants ont souligné l'importance du couple soignant médecin-infirmier qui constitue "le socle de la qualité des soins", indique-t-il.

Deux chantiers déterminants ont été évoqués, la valorisation à l'activité en psychiatrie (VAP), qui "doit permettre une modalité d'allocation de ressources pour le territoire adaptée à la discipline", et les modalités de logement et d'hébergement des patients sortant d'hospitalisation.

Un guide du logement et de l'hébergement, élaboré par le Dr Christian Muller (Etablissement public de santé mentale Lille Métropole d'Armentières, Nord), devrait prochainement être mis en ligne sur le site de la conférence CME-CHS pour expliquer les structures existantes (appartements associatifs, appartements thérapeutiques, structures médico-sociales, maisons relais.) et leurs modalités de financements, indique le Dr Halimi.

"Les représentants des usagers et des familles ont souligné qu'ils souscrivaient au bien fondé des principes du secteur et demandent avant tout la pleine déclinaison de ces principes dans la réalité quotidienne", indique le Dr Halimi.

La référence au rôle des usagers et des familles dans le préambule est un point essentiel, qui sera discuté mardi, lors de la journée sur "la place de la famille dans l'accompagnement en santé mentale", qui a lieu au ministère de la santé.

Il est prévu une deuxième journée réunissant les autres professionnels de l'équipe contribuant au bon fonctionnement du dispositif, psychologues, assistants sociaux et rééducateurs notamment. Le Dr Hauth a aussi donné rendez-vous aux participants pour une prochaine rencontre européenne centrée sur les questions de sécurité et de soins sous contrainte.

hm/eh/APM polsan

EHIQ001 26/09/2005 13:16 ACTU